

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 7 JANVIER 2025

SONT PRÉSENTS: les conseillers Steve Bernard, Jean-Louis Soulard, Crystal Luscombe, Alain Gauthier et André Valiquette (Via TEAMS) sous la présidence du maire suppléant Bertrand Gélinas.

EST ABSENTS;

Chaque membre du conseil a été avisé au moyen d'un avis de convocation remis via courriel dans le délai prescrit par la Loi.

EST AUSSI PRÉSENT: Monsieur Patrick Tanguay Dumas, directeur général.

PRÉSENCES

OUVERTURE DE LA SÉANCE: 18H00

2025-01-07-101

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CRYSTAL LUSCOMBE,

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-01-07-102

VACANCE DU POSTE DE MAIRE – ÉLECTION PARTIELLE OU NOMINATION PAR COOPTATION
CONSIDÉRANT que le poste de maire est vacant depuis le 1er janvier 2025 et qu'un avis public à cet effet a été publié le même jour;

CONSIDÉRANT que le conseil doit, dans les 15 jours suivant l'avis de vacance, décider si une élection partielle sera tenue pour combler le poste de maire, conformément à l'article 335 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM);

CONSIDÉRANT que, lorsque le poste de maire devient vacant dans les 12 mois précédant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, les membres du conseil peuvent élire l'un d'entre eux à ce poste par cooptation dans les 30 jours suivant l'avis de vacance, conformément à l'article 336 de la LERM;

EN CONSÉQUENCE, il est :
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-LOUIS SOULARD,
ET résolu unanimement,

De procéder à la nomination du nouveau maire par cooptation lors de la séance du 14 janvier 2025;

Que la procédure établie par le directeur général et greffier, classée sous la cote 107-140/2025-01-07-102, soit transmise aux membres du conseil avant cette date

ADOPTÉE

DEMANDES VERBALES

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVE BERNARD.

QUE l'assemblée soit levée. Il est 18h15.

N.B. la prochaine séance ordinaire aura lieu le mardi 14 janvier 2025.

Bertrand Gélinas, maire suppléant

Patrick Tanguay Dumas, directeur général et greffier